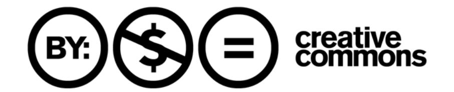


Monsieur Jean-Patrick Guillaume

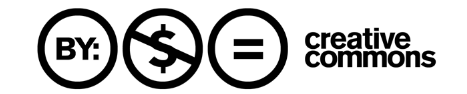
Les discussions des grammairiens arabes à propos du sens des marques d'Irab

In: Histoire Épistémologie Langage. Tome 20, fascicule 2, 1998. pp. 43-62.



Résumé
RÉSUMÉ : En raison de son approche essentiellement formaliste de la morpho-syntaxe, la tradition grammaticale arabe ne s'est posé que tardivement et sporadiquement le problème de la valeur sémantique en langue des marques casuelles. Les quelques textes portant sur la question n'en présentent pas moins l'intérêt de souligner l'évolution des conceptions sémantiques des grammairiens arabes, ainsi que l'existence de plusieurs niveaux du discours grammatical. Il est ainsi possible d'opposer une première période (en gros de la fin du IXe siècle au milieu du XIe siècle), marquée par une approche intuitive et psycholo- gisante de la question du sens, au tournant marqué par l'apport d'al-Gurgànï (mort en 1078), qui, posant en principe que toute catégorie grammaticale est aussi une catégorie sémantique, est le premier à s'interroger sur la valeur spécifique de chaque marque casuelle ; toutefois, la solution qu'il propose, reposant sur un topos polémique développé dans le cadre de discussions « idéologiques » sur le statut de la langue arabe, apparaît en porte-à-faux avec certaines affirmations bien établies dans la tradition. Répandue par al-Zamahyarï (mort en 1143), elle fait l'objet d'une critique serrée par by Radï al-Din al-Astaràbâdl (mort en 1283), dont les propositions tendent à concilier les progrès enregistrés dans le domaine de la sémantique gram-maticale par al-Gurgànï avec les exigences de la théorie canonique. Cette tentative reste cependant sans postérité : les traités postérieurs au xnT siècle, revenant à une approche plus pratique et moins spécu- lative, cessent de s'intéresser à la question.

Abstract
abstract : Owing to its basically forma- listic approach to morpho syntax, the Arabic grammatical tradition began to show interest in the semantic value of case-markers only at a rather late period and in a sporadic way. The few texts which deal with the subject are nevertheless interesting, insofar as they emphasize the evolution of the conceptions of meaning and the existence of several levels of grammatical discourse. One can oppose a first period (from the end of the 9th century to the middle of the 11th century) characterized by an intuitive and psychologizing approach to the question of meaning, and a turning point marked by the contribution of d'al-Gurgânï (d. 1078). By admitting as a principle that any grammatical category is also a semantic one, he is the first grammarian to enquire into the specific meaning of each case marker ; however, his solution, since it is based on a polemical topos which developed in « ideological » discussions about the status of the Arabic language, seems hardly consistent with some of the basic theoretical tenets of the tradition. After it was « popularized » by al-Zamah§ari (d. 1143), it was strongly criticized by Radï al-Din al-Astaràbâdï (d. 1283) : his own analysis reconciles al- Gurgânï's intuitions about grammatical semantics and the requirements of standard grammatical theory. But it had no posterity : after the 13th century, the grammatical treaties tend to come back to a more practical, less speculative approach and seem to lose interest in the question.



LES DISCUSSIONS DES GRAMMAIRIENS ARABES À PROPOS DU SENS DES MARQUES D'IʿRAB

Jean-Patrick GUILLAUME
Université Paris III

RÉSUMÉ : En raison de son approche essentiellement formaliste de la morpho-syntaxe, la tradition grammaticale arabe ne s'est posé que tardivement et sporadiquement le problème de la valeur sémantique en langue des marques casuelles. Les quelques textes portant sur la question n'en présentent pas moins l'intérêt de souligner l'évolution des conceptions sémantiques des grammairiens arabes, ainsi que l'existence de plusieurs niveaux du discours grammatical. Il est ainsi possible d'opposer une première période (en gros de la fin du IXᵉ siècle au milieu du XIᵉ siècle), marquée par une approche intuitive et psychologisante de la question du sens, au tournant marqué par l'apport d'al-Ǧurǧānī (mort en 1078), qui, posant en principe que toute catégorie grammaticale est aussi une catégorie sémantique, est le premier à s'interroger sur la valeur spécifique de chaque marque casuelle ; toutefois, la solution qu'il propose, reposant sur un topos polémique développé dans le cadre de discussions « idéologiques » sur le statut de la langue arabe, apparaît en porte-à-faux avec certaines affirmations bien établies dans la tradition. Répandue par al-Zamaḫyarī (mort en 1143), elle fait l'objet d'une critique serrée par by Raḍī al-Din al-Astarābāḏī (mort en 1283), dont les propositions tendent à concilier les progrès enregistrés dans le domaine de la sémantique gram-maticale par al-Ǧurǧānī avec les exigences de la théorie canonique. Cette tentative reste cependant sans postérité : les traités postérieurs au XIIIᵉ siècle, revenant à une approche plus pratique et moins spécu-

ABSTRACT : Owing to its basically formalistic approach to morpho syntax, the Arabic grammatical tradition began to show interest in the semantic value of case-markers only at a rather late period and in a sporadic way. The few texts which deal with the subject are nevertheless interesting, insofar as they emphasize the evolution of the conceptions of meaning and the existence of several levels of grammatical discourse. One can oppose a first period (from the end of the 9th century to the middle of the 11th century) characterized by an intuitive and psychologizing approach to the question of meaning, and a turning point marked by the contribution of d'al-Ǧurǧānī (d. 1078). By admitting as a principle that any grammatical category is also a semantic one, he is the first grammarian to enquire into the specific meaning of each case marker ; however, his solution, since it is based on a polemical topos which developed in « ideological » discussions about the status of the Arabic language, seems hardly consistent with some of the basic theoretical tenets of the tradition. After it was « popularized » by al-Zamaḫšarī (d. 1143), it was strongly criticized by Raḍī al-Din al-Astarābāḏī (d. 1283) : his own analysis reconciles al-Ǧurǧānī's intuitions about grammatical semantics and the requirements of standard grammatical theory. But it had no posterity : after the 13th century, the grammatical treaties tend to come back to a more practical, less speculative approach and seem to lose interest in the question.

lative, cessent de s'intéresser à la question.

MOTS-CLÉS : Histoire de la linguistique ; Cas ; Flexion casuelle ; Sémantique grammaticale ; Tradition grammati-cale arabe ; X[e]-XIII[e] siècles ; Abd al-Qāhir al-Ǧurǧānī ; Raḍī al-Dīn al-Astarābādī.

KEY WORDS : History of linguistics ; Case ; Case markers - Grammatical semantics ; Arabic grammatical tradition ; 10th-13th centuries ; Abd al-Qāhir al-Ǧurǧānī ; Raḍī al-Dīn al-Astarābādī.

DEPUIS ses origines jusqu'à sa période la plus tardive, la tradition grammaticale arabe (TGA) a toujours accordé une place centrale à ce qu'elle appelle l'*'iʿrāb*. Ce terme, qui, par sa morphologie et son étymologie, évoque l'idée de « s'exprimer clairement et avec élégance, en bon arabe », est employé techniquement pour désigner « la variation de la finale des mots déterminée par la variation de leurs régissants ». Ce phénomène apparaît, d'une part dans les noms, d'autre part dans l'une des deux formes du verbe, la forme préfixée (improprement dite « inaccompli »). Cependant, bien que la TGA utilise une terminologie identique pour ces deux cas, elle ne les met pas sur le même plan ; d'une part, en effet, le traitement de l'*'iʿrāb* nominal et de sa distribution soulève des problèmes beaucoup plus nombreux et complexes que ceux de l'*'iʿrāb* verbal ; d'autre part, selon la doctrine « canonique [1] » qui se répand à partir du X[e] siècle, l'*'iʿrāb* est considérée comme une propriété intrinsèquement nominale, n'affectant le verbe que de façon partielle, secondaire et purement formelle, et n'ayant pas d'incidence sur l'interprétation sémantique [2]. C'est donc, pour l'essentiel, autour de l'*'iʿrāb* nominal que se développe la réflexion de la TGA. À cet égard, et en dépit des différences qui peuvent être relevées, d'une part entre le fonctionnement de l'*'iʿrāb* en arabe et celui du marquage casuel dans d'autres langues considérées comme plus paradigmatiques en la matière (le latin et le grec classique, notamment) et, d'autre part, entre la manière dont ces faits ont été thématisés par les différentes traditions grammaticales auxquelles ils ressortissent, il n'apparaît pas trop illégitime d'assimiler l'*'iʿrāb* à une flexion casuelle [3].

Il convient cependant de souligner un point : fondamentalement, la TGA a conçu la distribution des marques d'*'iʿrāb* dans une perspective essentiellement formelle et, pour ainsi dire, mécaniste : l'apparition d'une marque

1. Elle est souvent qualifiée de « baṣrienne », dans la mesure où les grammairiens qui l'on élaborée et diffusée se réclamaient des anciens maîtres de Baṣra (dont le plus connu est naturellement Sībawayhi).

2. Les grammairiens de Kūfa, présentés comme rivaux de ceux de Baṣra, auraient défendu une position différente, affirmant que l'*'iʿrāb* est intrinsèque au verbe comme au nom. Toutefois, l'extinction de la tradition kūfienne dès les premières décennies du X[e] siècle ne leur a pas permis de développer cette idée en lui donnant un statut théorique comparable à celui qu'a développé la doctrine canonique.

3. Rappelons que celle-ci comporte trois cas, que je désignerai, selon un usage répandu, par « nominatif », « accusatif » et « génitif ».

particulière dans un mot inséré dans une phrase est déterminée par la rection, (*ᶜamal*, litt. « action », « opération ») exercée sur ce mot par un autre élément de la même phrase, qui peut être soit un élément abstrait[4], soit un autre mot. Dans tous les cas de figure, chaque opérateur est, en principe spécialisé à la fois quant à la classe de mots qu'il peut régir (les régissants des noms sont distincts de ceux des verbes) et quant au type de marque qu'il peut assigner ; il suffit, théoriquement et pratiquement, de donner la liste exhaustive de tous les régissants possibles pour épuiser le sujet. C'est d'ailleurs l'option que suivent un certain nombre de traités grammaticaux élémentaires, dont le plus connu est le *ᶜAwāmil al-mi'a* (« Les cent régissants ») d'al-Ǧurǧānī, que nous retrouverons sous peu.

Dans une telle optique, il apparaît clair que l'on peut sans grand inconvénient faire l'économie d'une réflexion sur le sens des marques casuelles (ce qui compte, c'est de fournir un ensemble de règles formelles permettant d'assigner correctement ces marques, c'est-à-dire conformément au « bon usage » attesté dans le corpus de référence et censé représenter la façon de parler des nomades de l'Arabie ancienne. Aussi n'est-il guère étonnant de constater que les textes abordant, de près où de loin, la question qui nous intéresse, sont en fait assez peu nombreux, et qu'inversement de nombreux traités — à commencer par le « texte fondateur » revendiqué par la TGA, le *Kitāb* de Sībawayhi — n'en souffle mot.

Le premier texte, en effet, où cette question est abordée, d'une façon encore très marginale et partielle, figure dans le *Muqtaḍab* d'al-Mubarrad (mort en 285/898), à propos de la question de savoir pourquoi le sujet de la phrase verbale est au nominatif (t. I, p. 8).

> La raison pour laquelle le sujet est au nominatif est qu'il forme avec le verbe une phrase [complète] après laquelle il est légitime de cesser de parler (*ǧumlatun yahsunu ᶜalay-hā l-sukūt*), et qui apporte une information à l'allocutaire. Ainsi, le sujet et le verbe ont le même statut que thème et le prédicat [de la phrase nominale] : lorsque tu dis *qāma Zaydun* (« Zayd s'est levé »), cela a le même statut que *al-qā'imu Zaydun* (« celui qui s'est levé, c'est Zayd »). Le complément d'objet est à l'accusatif, lorsque tu mentionnes celui qui subit l'action, car le verbe traverse [le sujet] vers lui [*i.e.* le complément].
>
> Et la raison pour laquelle le sujet est au nominatif et le complément d'objet à l'accusatif, c'est [que cela permet de] distinguer le sujet du complément, en plus de la raison que je viens de te donner.

L'assignation du nominatif au sujet s'explique donc, selon al-Mubarrad, par deux raisons complémentaires.

---

4. La TGA admet également l'existence d'« opérateurs abstraits » (*ᶜāmil maᶜnawī*), sans représentation phonétique, notamment pour expliquer l'apparition du nominatif dans le thème (*mubtada'*) de la phrase dite « nominale » ; *cf. infra*.

1. Tout d'abord, le sujet appartient au noyau prédicatif de la phrase verbale, tout comme le thème et le propos appartiennent à celui de la phrase nominale [5], et qu'il se voit par conséquent assigner la même marque casuelle qu'eux. Cette explication, il faut le noter, suppose que le nominatif est plus étroitement ou plus intrinsèquement lié aux deux constituants de la phrase nominale qu'au sujet de la phrase verbale : sans quoi elle fonctionnerait dans l'autre sens, et al-Mubarrad rendrait compte de l'assignation du nominatif au thème et au prédicat de la phrase nominale en soulignant leur similitude avec le sujet de la phrase verbale [6]. L'idée selon laquelle la phrase nominale serait plus simple que la phrase verbale et en quelque sorte « première » par rapport à elle provient directement de l'héritage de Sībawayhi ; elle apparaît plusieurs fois dans le *Kitāb* [7], même si elle ne semble pas mise à contribution pour rendre compte de l'assignation du nominatif au sujet.

2. La seconde explication, qui, elle, n'appartient pas à l'héritage sībawayhien, repose sur l'opposition entre le sujet et le complément d'objet de la phrase verbale : le sujet est au nominatif et le complément à l'accusatif pour permettre de les distinguer l'un de l'autre, et, par conséquent, aider à l'interprétation de l'énoncé en contribuant à lever les ambiguïtés éventuelles.

Ces deux explications n'ont cependant, aux yeux d'al-Mubarrad, ni la même valeur ni le même degré de généralité ; il indique en effet, dans les lignes suivantes, que toute phrase verbale n'a pas un complément d'objet exprimé, et que, même lorsqu'elle en a un, il n'y a pas nécessairement ambiguïté entre lui et le sujet. Autrement dit, l'explication 2 ne concerne qu'une classe particulière de cas, alors que l'explication 1, reposant sur une propriété intrinsèque du sujet de la phrase verbale, vaut pour tous. Al-Mubarrad ajoute cependant que l'existence reconnue d'un certain nombre de cas où l'opposition entre nominatif et accusatif sert effectivement à lever l'ambiguïté justifie la généralisation du nominatif aux cas où cette ambiguïté n'existe pas.

Il n'en subsiste pas moins, dans le propos d'al-Mubarrad, une certaine incohérence, masquée par le caractère intuitif et encore faiblement théorisé de son analyse. Si, en effet, on admet, ce que semble suggérer la première

5. Rappelons que la TGA distingue très nettement deux types de phrases, la phrase nominale (ou thématique) constituée d'un thème (*mubtada'* « commencement, point de départ ») nominal, et d'un propos (*ḫabar* « information, dire »), et la phrase verbale, constituée d'un verbe suivi de son sujet et, éventuellement d'un ou plusieurs compléments.

6. Il est significatif, à ce propos, qu'al-Mubarrad consacre un chapitre spécial à l'assignation du nominatif au sujet (*Bāb rafᶜ al-fāᶜil*, I, 8 *sq.*), mais pas à son assignation au thème et au prédicat de la phrase nominale. Tout se passe comme si, pour lui, ce cas allait de soi et n'avait pas à être expliqué.

7. Par exemple dans le *Bāb al-musnad wa-l-musnad 'ilay-hi*, I, 23 *sq.*

explication, que le nominatif concerne avant tout les éléments prédicatifs de la phrase, et au premier chef le thème et le propos de la phrase nominale, il devient difficile de donner un statut à la seconde explication. Celle-ci repose en effet sur l'idée que le nominatif a une fonction essentiellement distinctive, fondée sur l'opposition qu'il entretient avec l'accusatif ; or cette opposition, normalement absente de la phrase nominale (dont les deux éléments sont au nominatif), ne concerne en fait que la phrase verbale. Autrement dit, si la première repose implicitement, sur la primauté de la phrase nominale pour rendre compte de l'assignation du nominatif, la seconde, au contraire, voit dans le fonctionnement de la phrase verbale la justification de l'opposition entre le nominatif et l'accusatif.

L'une des raisons pour lesquelles cette contradiction n'apparaît pas clairement à cette époque tient, me semble-t-il, au fait que l'on aborde la question de la relation entre le marquage casuel et le sens d'une façon globale : je veux dire par là qu'on ne s'interroge pas sur le sens spécifique de chaque marque particulière, sur sa valeur en langue, mais qu'au contraire on considère le marquage casuel et le sens comme des propriétés globales de l'énoncé, sans chercher à les décomposer.

Un exemple particulièrement éclairant de ce fait est fourni par un passage du *Kitāb al-Īḍāḥ fī ᶜilal al-naḥw*[8] d'Abū l-Qāsim al-Zağğāğī (mort vers 340/950), rédigé environ un demi-siècle après le *Muqtaḍab*. Abordant la question de savoir « pourquoi l'*iᶜrāb* a été introduit dans le discours » (*li-mā daḫala l-iᶜrābu fī l-kalām*), l'auteur résume tout d'abord ce qui est, selon lui, la position commune de tous les grammairiens (p. 69) :

> Dès lors que les noms sont affectés par différentes valeurs sémantiques, et sont [tantôt] sujets et [tantôt] compléments, [tantôt] premiers termes et [tantôt] seconds termes d'annexion[9], et qu'ils ne présentent rien, dans leur forme extérieure et leur structure morphologique, qui renvoie à ces valeurs sémantiques [...] ils ont été affectés des voyelles d'*iᶜrāb* pour indiquer ces valeurs, et l'on a dit *ḍaraba Zaydun ᶜAmran*, (« a-frappé Zayd-NOM ᶜAmr-ACC » *i.e.* « Zayd a frappé ᶜAmr ») en signalant par la mise au nominatif de *Zayd* que l'action est à lui et par la mise à l'accusatif de *ᶜAmr* que l'action porte sur lui. Et puis on a dit *ḍuriba Zaydun* (« a-été-frappé Zayd-NOM ») en signalant par le changement de la première [voyelle] du verbe et la mise au nominatif de *Zayd* que le verbe n'a pas de sujet exprimé et que le complément a pris sa place. [...] Il en va de même de toutes les autres valeurs sémantiques : on a pris ces voyelles comme indices y renvoyant, afin de distinguer [ce qui doit l'être] dans le discours.

---

8. Une traduction commentée de cet ouvrage important a été donnée par Versteegh (1995).
9. L'« annexion » (*'iḍāfa*) correspond au complément adnominal ; le second terme (spécifiant) est toujours au génitif, le premier (spécifié) au cas voulu par sa position dans la phrase.

Ce texte appelle deux observations :

1. Il se rattache, de façon tout à fait claire, à la seconde explication d'al-Mubarrad (l'opposition nominatif / accusatif sert à distinguer le sujet du complément d'objet), tout en en généralisant la portée. Pour al-Mubarrad, en effet, celle-ci ne concernait que le nominatif, et accessoirement l'accusatif, et restait limitée à certains cas de phrase verbale ; al-Zağğāğī, au contraire, en fait une explication globale, censée rendre compte de l'existence et de la fonction même du marquage casuel. En revanche, on ne trouve plus ici la moindre référence à la première explication d'al-Mubarrad, celle qui rapprochait le sujet du thème et du propos et suggérait un rapprochement entre prédication et assignation du nominatif.

2. Pour autant, al-Zağğāğī n'établit pas de relation systématique entre les marques casuelles et les différentes valeurs sémantiques que peut assumer un nom : il y a d'un côté les trois marques, de l'autre une liste non limitative de valeurs sémantiques (« sujet, complément, premier terme et second terme d'annexion [...] de même que toutes les autres valeurs sémantiques », *fā^cil, maf^cūl, muḍāf, muḍāf ilayhi [...] wa-kaḏālika sā'iru l-ma^cānī*). Autrement dit, le marquage casuel a une simple fonction distinctive en contexte, sans qu'il apparaisse pour autant nécessaire d'assigner une valeur spécifique en langue à chaque marqueur. Cela apparaît nettement dans l'exemple discuté par al-Zağğāğī, opposant *ḍaraba Zaydun ^cAmran* (« Zayd-NOM a frappé ^cAmr-ACC ») à *ḍuriba Zaydun* (« Zayd-NOM a été frappé ») : tout se passe comme si, dans chacune de ces deux phrases, le nominatif présentait une valeur différente, celle-ci ne pouvant être déterminée qu'en tenant compte d'autres éléments de la phrase (ici, la morphologie du verbe).

Cependant, il faut bien comprendre la nature du problème que traite al-Zağğāğī : il ne s'agit pas pour lui de discuter de la valeur sémantique des marques d'*i^crāb*, ni des règles qui gouvernent leur assignation dans la phrase, mais bien de justifier l'existence de l'*i^crāb*, d'en énoncer la raison d'être, en tant que particularité remarquable et censément unique de la langue arabe [10]. C'est bien ce que corrobore la suite du chapitre, où l'auteur oppose la thèse qu'il vient d'exposer à celle qu'aurait soutenue Quṭrub (mort en 206/821), un contemporain de Sībawayhi. Selon ce dernier, l'*i^crāb* aurait un rôle purement prosodique : en introduisant une voyelle en finale des noms, il permettrait d'éviter la constitution d'agrégats de consonnes et, par conséquent, de rendre l'élocution plus aisée. Il n'entre pas dans mon propos d'aborder cette discussion [11], autrement que pour souligner les présupposés

10. Il est à remarquer que la plupart des langues connues dans le monde musulman à l'époque (persan, syriaque, copte...) sont dépourvues de marquage casuel, ce qui pouvait conforter les grammairiens arabes dans l'idée qu'il s'agissait d'une particularité unique de la langue arabe.

11. Pour plus de détails sur Quṭrub et la place de sa thèse dans la tradition grammaticale arabe, voir Versteegh (1981).

communs entre les deux positions qui s'affrontent. Il est en effet significatif qu'al-Zağğāğī, tout en rejetant la thèse de son adversaire, semble accepter implicitement l'argument de celui-ci, selon lequel deux énoncés peuvent avoir le même sens tout en présentant un *i*ᶜ*rāb* différent ; plus exactement, il ne discute pas les faits empiriques présentés à l'appui de cette affirmation, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il y souscrit, mais simplement qu'il partage les conceptions sous-jacentes au raisonnement de Quṭrub, selon lesquelles *i*ᶜ*rāb* et *ma*ᶜ*nā* (« sens, interprétation sémantique ») renvoient à des propriétés globales qui ne peuvent être observables qu'au niveau de l'énoncé : dans un tel cadre, on peut assurément noter que telle variation au niveau de la distribution casuelle est — ou n'est pas — corrélée à une variation au niveau du sens général de l'énoncé, de son contenu intelligible. Il est en revanche beaucoup plus malaisé d'aborder des unités plus petites, et de poser, par exemple, la question de la valeur sémantique en langue de chaque marque, indépendamment des usages particuliers dont elle est susceptible.

C'est donc à une stratégie essentiellement négative qu'a recours al-Zağğāğī pour réfuter la position de Quṭrub ; après s'être attaché à en montrer le caractère inconsistant, il se borne à rappeler, sous une forme encore plus simple et radicale, le principe général qui, selon lui, motive l'existence de l'*i*ᶜ*rāb* :

> L'origine [ou : le cas de référence, *aṣl*] de l'introduction de l'*i*ᶜ*rāb* dans le discours se trouve dans les noms qui suivent le verbe, car on mentionne après lui deux noms dont le premier est le sujet et le second le complément : comme ils n'ont pas la même valeur sémantique, il était nécessaire de les distinguer. Ensuite, on a organisé tout le discours selon ce modèle.

Ce fragment fait écho, de la façon la plus limpide, à la seconde explication d'al-Mubarrad, mais cette fois dans un contexte qui lui donne une portée beaucoup plus vaste : la nécessité de distinguer le sujet du complément dans la phrase nominale sert maintenant à expliquer et à justifier l'introduction de l'*i*ᶜ*rāb* dans la langue arabe, les autres cas d'assignation des marques qui le constituent — ainsi que l'existence du génitif, totalement hors-champ — étant explicitement posés comme « dérivés » de ceux-ci.

Or, sous cette forme nouvelle, l'argument apparaît encore plus difficile à concilier avec la thèse, soutenue au moins implicitement par al-Mubarrad, selon laquelle le thème et le propos de la phrase nominale constituerait le « cas de référence » (*aṣl*) pour l'assignation du nominatif, et que le sujet de la phrase verbale n'en serait que le cas dérivé : supposer, comme le fait al-Zağğāğī, que l'opposition nominatif/accusatif a été introduite dans la langue pour distinguer le sujet du complément implique clairement que le cas de référence est ici la phrase verbale, et que l'assignation du nominatif aux deux membres de la phrase nominale constitue un cas dérivé.

Al-Mubarrad, nous l'avons vu, se bornait à juxtaposer les deux arguments, tout en suggérant une certaine hiérarchie entre eux ; le caractère encore intuitif et peu théorisé de leur formulation permettait de les utiliser l'un et l'autre sans qu'apparaisse trop ouvertement leur caractère contradictoire. En revanche, pour les grammairiens des générations postérieures, plus soucieux d'expliciter et de justifier leurs présupposés théoriques, il était sans doute plus difficile de faire coexister les deux affirmations côte à côte. C'est en tout cas ce que suggère l'examen des textes grammaticaux de la période, dont les uns reprennent la première affirmation, les autres la seconde, mais aucun, à ma connaissance, les deux à la fois. Cependant, la répartition de l'une et de l'autre n'est pas arbitraire, pas plus qu'elle ne semble indiquer de divergence théorique profonde entre les grammairiens. La ligne de partage, à en juger par les données textuelles, suit plutôt celle qui oppose deux registres du discours grammatical. Pour préciser ce que j'entends par là, je me référerai à un fragment d'Ibn al-Sarrāǧ (disciple d'al-Mubarrad mort en 928), qui se trouve dans les toutes premières lignes du *Kitāb al-Uṣūl* (I, 35) :

> Les explications (*iᶜtilālāt*) des grammairiens sont de deux ordres : le premier est celui qui mène à [la connaissance du] parler des Arabes, comme lorsque nous disons : tout sujet est au nominatif. L'autre espèce se nomme « explication de l'explication » (*ᶜillat al-ᶜilla*) comme lorsque l'on dit : pourquoi le sujet est-il au nominatif et le complément à l'accusatif ? [...] Ceci ne nous met pas en mesure de parler comme parlaient les Arabes, mais nous en déduisons la sagesse qu'ils ont manifestée dans les règles qu'ils ont instaurées, et nous y percevons clairement la supériorité de cette langue sur les autres idiomes.

Ce passage s'inscrit clairement dans le programme général du *Kitāb al-Uṣūl* : celui d'une réorganisation globale du savoir grammatical au sein d'un ordre systématique et fondé sur des critères explicites, ou chaque question, chaque argumentation élaborée par la tradition trouvera sa place « naturelle ». La première étape de ce classement consiste à distinguer ce qu'Ibn al-Sarrāǧ présente comme deux niveaux d'explication et qu'il s'efforce de définir par des critères en partie épistémologiques [12], mais qui correspondent essentiellement à deux modes d'intervention des grammairiens dans la société englobante, et, partant, à deux registres de discours : l'un, à usage interne, concerne la production et la reproduction d'un savoir grammatical technique, par l'élaboration d'un système de règles tout à la fois descriptives et prescriptives, l'autre, à usage externe, a une fonction polémique et apologétique, et vise à confirmer le statut exceptionnel de la langue

12. Ceux-ci seront d'ailleurs implicitement ou explicitement rejetés par certains grammairiens postérieurs, qui proposeront des théorisations différentes de l'« explication » ou de la « cause » (*ᶜilla*) en grammaire : voir notamment al-Zaǧǧāǧī, *Īḍāh*, 64-66 et Ibn Ǧinnī *Haṣā'iṣ*, I, 48-96.

arabe, et, par voie de conséquence, à défendre le statut social et culturel de la grammaire et des grammairiens [13].

Cette division reproduit assez nettement celle que l'on peut observer dans la production des grammairiens du IVe au Xe siècle, où figurent d'une part des traités à visée descriptive et didactique tels que le *Kitāb al-Uṣūl* d'Ibn al-Sarrāǧ, le *Kitāb al-Ǧumal* d'al-Zaǧǧāǧī, l'*Īḍāh* d'Al-Fārisī (mort en 377/987) entre autres, et d'autre part des ouvrages consacrés à la défense et à l'illustration de la langue arabe, dont les deux plus célèbres sont le *Kitāb al-Īḍāh fī ʿilal al-nahw* déjà mentionné et les *Haṣā'iṣ* d'Ibn Ǧinnī (mort en 392/1002).

Or, l'examen des textes de l'époque indique assez nettement que, si la première des deux affirmations (celle qui rapproche le sujet de la phrase verbale du thème et du propos) apparaît surtout dans les traités à visée descriptive, la seconde (celle qui justifie l'*iʿrāb* par la nécessité de distinguer le sujet du complément) figure surtout dans les ouvrages polémiques et apologétiques. Une telle division est d'ailleurs à la fois naturelle et compréhensible : la première, tout en engageant, au moins potentiellement, une théorie de la prédication (sujet, thème et propos ont tous en commun d'appartenir au noyau prédicatif de la phrase), permet également d'établir entre eux une hiérarchie, donc un principe de classement ; elle se rattache par là à un ensemble de préoccupations à caractère interne, liées au vaste mouvement de réorganisation théorique qui marque cette période du développement de la grammaire arabe [14]. Inversement, la seconde fournit un argument commode et efficace — parce que basé sur des données intuitivement évidentes et bien connues — dans le cadre de polémiques portant sur le statut de la langue arabe et notamment sur le rôle qu'y joue, où n'y joue pas, le marquage casuel.

Sur ce dernier point, nous disposons en effet d'un témoignage curieux, mais assez significatif ; il s'agit du compte-rendu d'une controverse amicale qui se déroula en 1026, entre l'évêque nestorien Elie de Nisibe et le vizir Abū l-Qāsim al-Maġribī, et qui porta notamment sur la supériorité respective des langues et des cultures arabe et syriaque [15]. Le débat concerne en grande

---

13. Sur l'importance de cet enjeu pour les grammairiens du IVe au Xe siècle, voir Bohas, Guillaume et Kouloughli (1990, 8-14).

14. Hiérarchies et classements sont au cœur des préoccupations des grammairiens du IVe au Xe siècle. Voir l'importance des discussion sur la « lourdeur » ou la « légèreté » des éléments phonétiques chez Ibn Ǧinnī ; sur l'« antériorité » (*asbaqiyya*) respective des trois parties du discours, ou du « discours » (*kalām*) par rapport à l'*iʿrāb* chez al-Zaǧǧāǧī ; ou encore sur la « primauté » (*aqdamiya*) réciproque des marques d'*iʿrāb* chez al-Fārisī. Ces préoccupations sont beaucoup moins sensibles chez les grammairiens postérieurs, au moins à partir d'al-Zamaḫšarī.

15. Ce texte, à peu près introuvable, est cité d'après l'analyse détaillée donnée par Samir (1975).

partie la nature et l'utilité de l'*i*ᶜ*rāb* : conformément aux règles de la « disputation » (*munāẓara*) académique, les deux adversaires commencent par poser une prémisse commune, dont l'un et l'autre reconnaissent explicitement la validité : l'*i*ᶜ*rāb* a pour fonction de distinguer le sujet du complément dans la phrase verbale. Autrement dit, cette affirmation, que nous avons vue à l'œuvre chez al-Mubarrad et al-Zaǧǧāǧī dans un contexte différent, apparaît ici, manifestement, comme un topos fonctionnant dans une discussion à caractère idéologique.

Ni le débat ni les arguments utilisés de part et d'autre n'apparaissent d'une grande originalité, à ceci près que l'évêque, plus subtil dialecticien que son adversaire, n'a guère de peine à démontrer que le syriaque, bien qu'ignorant tout marquage casuel, peut arriver au même degré de clarté et de souplesse que l'arabe par des moyens à la fois plus économiques et plus généraux que l'*i*ᶜ*rāb*, dont il s'attache au contraire à souligner les « inconvénients » : souvent redondant (*e.g.* dans *'akala Zaydun al-tuffāḥ-a*, « Z. a mangé les pommes », où il ne sert, à l'évidence, à lever aucune ambiguïté), il peut dans d'autres cas n'être pas signalé par des marques phonétiquement épelables (on pense bien sûr à l'exemple bien connu *ḍaraba Mūsā* ᶜ*Īsā*, « Mūsā a frappé ᶜĪsā » : ici, au contraire, en l'absence de marques casuelles phonétiquement représentées, seul l'ordre des mots permet de distinguer le sujet du complément), et ainsi de suite.

En dépit de sa conclusion inattendue — mais il convient de souligner que le compte-rendu a été rédigé par Elie, non par son adversaire malheureux — ce débat nous donne probablement une idée assez exacte des controverses à l'intérieur desquelles a pu s'imposer l'idée qui nous intéresse, mais aussi du statut qu'elle occupe dans l'héritage grammatical arabe. Il apparaît en tout cas extrêmement plausible que ces controverses, comme c'est le cas ici, aient opposé des grammairiens, ou, plus généralement, des défenseurs de l'héritage arabe, à des représentants d'autres traditions culturelles, notamment persane et syriaque, qui, loin de voir dans les « particularités remarquables » de la langue arabe les signes de sa supériorité, devaient être plutôt enclins à les considérer comme d'inutiles et fastidieuses complications.

Pour nous résumer, donc, la situation qui semble prévaloir jusque vers le milieu du Vᵉ siècle jusqu'au XIᵉ siècle peut se caractériser par la coexistence de deux affirmations distinctes, l'une rattachant le sujet, à titre de cas dérivé (*far*ᶜ), au thème et au propos de la phrase nominale, l'autre considérant l'opposition sujet / complément comme une donnée cruciale justifiant l'existence de l'*i*ᶜ*rāb*. Les contradictions latentes entre ces deux affirmations (ou en tout cas entre certaines de leurs implications) sont en grande partie désamorcées par le fait qu'elles interviennent dans des registres de discours différents. Cependant, cet équilibre reste en grande partie conditionné par l'approche globalisante et psychologisante des phénomènes sémantiques qui domine encore la tradition linguistique arabe ; et, de fait, ce sera bien un

progrès dans le domaine de la sémantique grammaticale qui viendra modifier cette situation.

Ce progrès est associé au nom de ᶜAbd al-Qāhir al-Ǧurǧānī (mort en 472/1078). On sait que c'est en réfléchissant sur l'inimitabilité (*iᶜǧāz*) du texte coranique qu'il a été amené à rejeter l'approche de ses devanciers et à poser en principe fondamental que toute variation au niveau de la forme grammaticale d'un énoncé est nécessairement corrélée à une variation au niveau du sens, et que, par conséquent, chaque catégorie de la grammaire est aussi une catégorie sémantique [16]. Cette découverte — dont les nombreuses implications sur la tradition arabe des sciences du langage ne nous intéressent pas directement ici — devait naturellement amener son auteur à poser sur de nouvelles bases le problème de la relation entre marquage casuel et sens. Ce problème, pour autant, n'est pas directement abordé dans les *Dalā'il al-Iᶜǧāz*, son ouvrage capital où il expose les fondements de sa sémantique grammaticale, mais dans un traité de grammaire d'allure beaucoup plus classique, le *Muqtaṣad*, qui est en fait un commentaire de l'*Īḍāh* d'al-Fārisī, mentionné plus haut ; ce dernier peut, au demeurant, être considéré lui-même comme un remaniement du *Kitāb al-Uṣūl* d'Ibn al-Sarrāǧ, dont al-Fārisī fut le principal disciple et héritier spirituel.

Voici tout d'abord le texte de l'*Īḍāh* tel qu'il apparaît dans le *Muqtaṣad* (t. I, p. 209) :

> Le nominatif est de rang supérieur à (*al rafᶜu fī l-rutbati qabla*) l'accusatif et au génitif ; en effet, le nominatif n'a pas besoin des deux autres [cas, i.e. pour former un énoncé complet] comme dans *qāma Zaydun* (« Z-NOM. s'est levé ») ou *ᶜAmrun munṭaliqun* (« A-NOM [est] partant »), alors que l'accusatif et le génitif ne peuvent exister que s'ils sont précédés du nominatif, comme dans *qāma Zaydun qiyāman* (« Z. s'est levé d'un lèvement-ACC.. » *i.e.* « il s'est bel et bien levé »[17]) ou *marartu bi-ᶜAmrin al-yawma* (« Je suis passé près de ᶜA. aujourd'hui-ACC. »).

Il s'agit ici pour al-Fārisī de justifier le fait que l'examen des noms au nominatif (*marfūᶜāt*) précède celui des noms à l'accusatif (*manṣūbāt*) et au génitif (*maǧrūrāt*), le principe étant toujours que l'organisation du traité reproduit la hiérarchie des concepts dans la théorie. L'argumentation repose sur le rapprochement entre le sujet de la phrase verbale et le thème et le propos de la phrase nominale. L'idée, nous l'avons vu, est ancienne, mais prend ici des implications nouvelles, puisqu'il ne s'agit plus de distinguer entre « cas de référence » (*aṣl*) et « cas dérivé » (*farᶜ*) au sein des *marfūᶜāt*,

16. Pour plus de détails, voir Kouloughli (*op. cit.*), ainsi que Bohas, Guillaume et Kouloughli (*op. cit.*, 116).

17. Cet usage du complément d'objet interne est très fréquent en arabe ; la TGA lui assigne en général une valeur de « corroboration » (*ta'kīd*) du verbe principal.

mais bien d'opposer celles-ci, globalement, aux *manṣūbāt* et aux *maǧrūrāt*. Or, ce qui les caractérise, c'est bien leur nature prédicative (*i.e.* le fait qu'elles ne peuvent apparaître que dans le noyau prédicatif de la phrase) ; c'est cette particularité qui sous-tend ce qu'al-Fārisī nomme l'« indépendance » (*istiġnā'*) du nominatif par rapport aux autres cas [18], c'est-à-dire le fait qu'un énoncé minimal ne puisse comporter que des noms au nominatif, et qu'aucun énoncé ne puisse comporter de noms à l'accusatif ou au génitif que s'il comporte déjà au moins au nom au nominatif.

Il ne faudrait sans doute pas pousser le raisonnement bien loin pour en tirer la conclusion que la valeur du nominatif est, tout simplement, la « prédicativité » si l'on peut l'appeler ainsi (*i.e.* le fait ; pour un nom d'être soit prédicande [19], *musnad 'ilay-hi* soit prédicat, *musnad*). Mais ce qui est remarquable en l'occurrence, c'est précisément qu'al-Fārisī, pas plus qu'aucun de ses prédécesseurs, ne pose pas la question en ces termes : ce n'est pas de la valeur sémantique du nominatif qu'il s'agit, mais de sa place dans la hiérarchie des cas.

Voici maintenant le commentaire d'al-Ǧurǧānī (t. I, p. 210) :

> Sache que le nominatif appartient basiquement au sujet de la phrase verbale (*al-raf^{c}u^{c} li-l-fā^{c}ili fī l-aṣl*) et que sa présence dans le thème de la phrase nominale en est un cas dérivé (*far^{c}un ^{c}alā ḏālika*). En effet, le discours est fondé sur trois valeurs sémantiques de base : le fait d'être sujet (*al-fā^{c}iliyya*), le fait d'être complément (*al-maf^{c}ūliyya*) et l'annexion (*iḍāfa*). Le nominatif appartient au sujet, l'accusatif au complément et le génitif au second terme de l'annexion.

Une première constatation s'impose : le commentaire d'al-Ǧurǧānī ne peut en aucune façon être considéré comme le développement ou le prolongement de l'idée exposée par al-Fārisī ; il s'agit plutôt de ce que l'on pourrait nommer un « commentaire de rupture », consistant à introduire un élément nouveau corrigeant, d'une manière plus ou moins explicite, le texte commenté. Ce procédé sert souvent à présenter une innovation théorique, tout en marquant une fidélité au moins formelle à la tradition. Et, de fait, il y a bien innovation dans le cas présent, puisque chacune des marques d'*i^{c}rāb* se voit assigner une valeur sémantique de base, ce qui est bien, à ma connaissance, une première dans l'histoire de la TGA.

---

18. Il est intéressant de noter qu'al-Zaǧǧāǧī utilise également cette notion d'*istiġnā'* pour démontrer la « primauté » (*asbaqiyya*) du nom sur les autres parties du discours : deux noms peuvent, à eux seuls, constituer un énoncé complet, sans avoir besoin de faire intervenir un verbe ou une particule (*Īḍāh*, 73-75).

19. Rappelons que la TGA distingue nettement entre un niveau purement syntaxique, formel, de l'analyse des phrases, auquel est pertinente la distinction entre « phrase nominale » et « phrase verbale » (*cf.* supra note 5), et un niveau logico-sémantique, ou seule est prise en compte le « noyau prédicatif » (*isnād*), lui-même décomposé en « prédicande » (*musnad 'ilay-hi*, litt « appui, support ») et prédicat (*musnad*, litt. « appuyé, supporté »), et les éléments non-prédicatifs (*faḍalāt* litt. « surplus »).

Mais il ne s'agit pas pour autant d'une innovation absolue : il est clair, en effet, que l'analyse d'al-Ǧurǧānī ne fait, pour l'essentiel, que recycler le thème polémique qui voit dans la nécessité de distinguer le sujet du complément la raison d'être de l'*i*ᶜ*rāb*. Sans doute, la prise en compte du génitif donne-t-elle à cette idée une portée plus générale ; sans doute aussi faut-il noter qu'al-Ǧurǧānī s'attache à étayer cette affirmation sur des considérations théoriques qui ne sont dépourvues ni d'importance ni d'intérêt [20] (mais qui ne seront guère reprise par ses successeurs). Il n'en reste pas moins que cette décision a pour effet de faire passer au second plan la généralisation suggérée par Al-Fārisī (chez qui, nous l'avons vu, elle prenait ses racines dans la tradition antérieure) selon laquelle il y a une relation étroite entre le nominatif et les éléments prédicatifs de la phrase. L'intervention d'al-Ǧurǧānī vient donc, en un sens, interrompre une évolution logique et attendue de la doctrine grammaticale, en y introduisant un élément nouveau, ou, plus exactement, en y important un élément qui, jusqu'à présent, fonctionnait dans un autre domaine de la grammaire.

Reste à savoir dans quelle mesure cette innovation permet d'éclairer réellement la question du sens des marques casuelles ; autrement dit, comment peut-on préciser ce qu'al-Ǧurǧānī entend précisément par « le fait-d'être-sujet » (*fā*ᶜ*ilyya*), le « fait-d'être-objet » (*maf*ᶜ*ūliyya*) et l'« annexion » (*iḍāfa*) ? Tout d'abord, il convient d'observer qu'il ne fournit lui-même aucun éclaircissement sur ces notions ; ce qui signifie clairement, à mon sens, qu'il s'en remet sur ce point à l'opinion commune des grammairiens, sans chercher à la modifier ou à l'infléchir. Or la difficulté est que cette opinion commune est loin d'être facile à dégager, et surtout qu'elle est loin d'être homogène.

Commençons par la notion d'« annexion » (*iḍāfa*), qui a au moins le mérite de recouvrir tous les emplois du génitif (ce qui n'est pas vrai de la *fā*ᶜ*iliyya* et de la *maf*ᶜ*ūliyya*) : ce terme désigne à la fois les faits de transitivité indirecte (dans *marartu bi-Zaydin*, « je suis passé près de Zayd », on dira que le « fait-de-passer », *murūr*, est « annexé » à Zayd) et la spécification du nom par adjonction d'un complément au génitif (dans *ġulāmu Zaydin*, « l'esclave de Zayd », l'esclave est « annexé » à Zayd) ; sans doute, l'hétérogénéité de ces faits est, dans une certaine mesure, atténuée par l'analyse traditionnelle, qui considère que le génitif du complément adnominal est régi par une préposition sous-jacente, et dérive par conséquent

20. Son idée est, en gros, qu'à la différence du nom, qui n'est prédicatif que de façon pour ainsi dire accidentelle, le verbe lui, l'est de façon nécessaire et intrinsèque, en cela qu'il ne peut pas ne pas appartenir au noyau prédicatif de la phrase dans laquelle il apparaît (la même chose n'étant évidemment pas vraie du nom). Par conséquent, poursuit-il, la prédication verbale est conceptuellement première par rapport à la prédication thématique, et donc le sujet premier par rapport au thème parmi les éléments affectés du nominatif (*ibid*).

ġulāmu Zaydin de *ġulāmun li-Zaydin* (« un esclave [appartenant] à Zayd »). Ceci étant, il apparaît bien difficile de décider si et dans quelle mesure l'*iḍāfa* constitue aux yeux des grammairiens arabes un phénomène proprement sémantique. Sans prétendre trancher le débat, on peut toutefois relever que de nombreux emplois du terme renvoient sans équivoque à une simple structure formelle. Outre le cas bien connu de l'*iḍāfa lafẓiyya* (« annexion formelle ») dont la dénomination se passe de commentaire[21], on notera aussi que, pour certains grammairiens, l'« annexion partitive » (*al-iḍāfa bi-maᶜnā min*) est elle aussi purement formelle : d'après Ibn al-Sarrāǧ (*Uṣūl* t. I, p. 53), il n'y a aucune différence sémantique entre *ṯawbu ḫazzin* (« un vêtement de soie-GEN ») qui est, formellement, une annexion, et *ṯawbun ḫazzan* (« un vêtement en soie-ACC »), ou *ḫazz* est analysé comme une sorte de spécificateur libre (*tafsīr* ou *tamyīz* selon la terminologie d'Ibn al-Sarrāǧ), marqué de l'accusatif. Sans doute pourrait-on faire appel à d'autres passages suggérant, au contraire, que l'*iḍāfa* est bien, pour les grammairiens arabes, un phénomène essentiellement sémantique ; il n'en reste pas moins qu'il subsiste une ambiguïté importante, et que la décision d'al-Ǧurǧānī ne fait rien — bien au contraire, serais-je tenté de dire — pour la lever.

En ce qui concerne les notions de *fāᶜiliyya* et de *mafᶜūliyya*, les données n'apparaissent guère plus homogènes. Mentionnons d'abord, pour mémoire, que ces notions ne concernent évidemment que certains emplois particuliers du nominatif et de l'accusatif : les autres sont considérés comme rattachés aux emplois primitifs, ceux de sujet et de complément, en raison de la « ressemblance » plus ou moins étroite qu'ils présentent avec l'un ou l'autre. Ce qui signifie, semble-t-il, que le thème et le propos de la phrase nominale[22], ou encore le complément d'état (*ḥāl*) ou l'exceptif (*mustaṯnā*) n'ont à proprement parler aucune valeur de *fāᶜiliyya* ou de *mafᶜūliyya*, mais présentent simplement une similitude formelle avec les composants de la phrase qui portent ces valeurs.

Ceci étant posé, examinons maintenant ce que la tradition grammaticale arabe entend exactement par *fāᶜil* et *mafᶜūl*. À cet égard, en effet, une précaution s'impose : l'étymologie de ces termes pourrait suggérer une interprétation en termes purement actanciels, et amener à traduire ces deux termes par « agent » et « patient ». Or, un examen plus poussé des textes montre

21. Rappelons que la tradition arabe désigne ainsi une annexion dont le premier terme est un adjectif et le second un nom, comme dans *al-raǧulu al-hasanu al-waǧhi* (« l'homme beau du visage-GEN », *i.e.* « l'homme au beau visage »). *Al-waǧhi* est analysé ici comme « sujet pour le sens » de la notion verbale implicite à l'adjectif, et cette tournure est donnée pour sémantiquement équivalente à *al-raǧulu al-hasanu waǧhu-hu* (« l'homme beau son-visage-NOM », *i.e.* « l'homme dont le visage est beau »), où *waǧh* est affecté du nominatif par la rection de la notion verbale implicite dans l'adjectif.

22. Pour ne pas parler du « substitut de sujet » (*nā'ib al-fāᶜil*) du verbe au passif, qui est « complément pour le sens » (*mafᶜūl fī l-maᶜnā*).

que la situation est plus complexe, du moins dans l'état historique de la tradition où intervient al-Ǧurǧānī. Il est sans doute vrai que, dans certains usages, la notion de *fā^c^il* ne peut être totalement séparée de celle d'agentivité : c'est bien elle qui sous-tend l'opposition classique entre le *fā^c^il*, le sujet du verbe à l'actif et le *nā'ib al-fā^c^il*, le « substitut de sujet » du verbe au passif, considéré comme « complément pour le sens » (*maf^c^ūl fī l-ma^c^nā*). Mais d'autres analyses, tout aussi nombreuses, tendent au contraire à dissocier les notions de sujet et d'agent, et à souligner que, dans le vocabulaire technique de la grammaire (*awḍā^c^ al-nahwiyyīn*), le sujet n'est pas nécessairement l'agent au sens propre du terme. Ainsi Ibn al-Sarrāǧ (*Uṣūl* I, 72) spécifie-t-il qu'il faut entendre par là « le nom... dont le verbe est le prédicat lorsque celui-ci [*i.e.* le verbe] lui est antéposé, *qu'il soit agent au sens propre du terme ou non* [c'est moi qui souligne] ». Ainsi « Zayd » est sujet aussi bien dans *ǧā'a Zaydun* (« Z. est venu ») que dans *māta Zaydun* (« Z. est mort »), bien qu'il n'« agisse » au sens propre que dans le premier cas. Inversement, dans *Zaydun ǧā'a* (« Z., il est venu »), il est toujours, en un sens, agent, mais, sur le plan de l'analyse grammaticale, il ne peut être considéré comme sujet, mais comme thème (*mubtada'*). C'est précisément pour éviter ces interférences possibles entre l'analyse grammaticale technique et l'interprétation sémantique plus ou moins spontanée qu'Ibn al-Sarrāǧ, ainsi que tous les grammairiens après lui, opteront pour une définition du sujet fondée à la fois sur des critères prédicatifs (le sujet est le nom dont un verbe est prédiqué) et syntaxiques (il n'y a sujet que si le verbe est antéposé), évacuant ainsi toute référence actancielle. Mais, pour raisonnable qu'elle soit, cette décision pose, à un autre niveau, le problème de la distinction entre le sujet et le « substitut de sujet » du verbe passif : dès lors que la définition s'applique aussi bien à l'un qu'à l'autre, il n'y a plus guère de raison de les maintenir comme catégories distinctes ; Ibn al-Sarrāǧ (*loc. cit.*) se tire de la difficulté en stipulant que, dans le cas du sujet, le verbe doit être à la forme active (*mabnī li-l-fā^c^il*, « construit pour le sujet / agent »), mais il s'agit là, nous le verrons plus loin, d'une cote mal taillée, qui sera modifiée par la suite.

La même hétérogénéité marque, mais à un degré plus élevé encore, la catégorie de *maf^c^ūl*. Celle-ci englobe en effet non seulement le complément d'objet externe (*maf^c^ūl bi-hi*, litt. « ce à quoi il est fait [quelque chose] »), c'est-à-dire le constituant susceptible, selon l'argument traditionnel, d'être confondu avec le sujet[23], mais aussi le complément d'objet interne (*maf^c^ūl muṭlaq* litt. « ce qui est fait absolument »), les circonstants (*ẓurūf*) local et temporel, le complément de cause (*maf^c^ūl la-hu*, litt. « ce pour quoi il est fait [qch] ») et le complément d'accompagnement (*maf^c^ūl ma^c^a-hu*, litt. « ce

23. Signalons pour être exhaustif que certains verbes sont doublement, voire triplement transitifs.

avec quoi il est fait [qch.] »). En revanche, le « complément d'état » (*ḥāl*) ou le « spécificateur » (*tamyīz*) ne figurent pas dans la liste canonique des compléments (*mafā^c^īl*), sans que cette répartition, déjà présente dans le *Kitāb*, soit clairement motivée ni par Sībawayhi ni à ma connaissance par aucun grammairien postérieur. Or il est bien évident qu'une telle situation rend passablement ardue la tâche de donner un contenu précis à la notion de *maf^c^ūliyya* : comment trouver une détermination sémantique qui englobe à la fois le complément d'objet et le complément de cause, mais exclue le complément d'état (*ḥāl*) ?

Il découle de tout ceci, en un mot, que les catégories de *fā^c^iliyya*, de *maf^c^ūliyya* et d'*iḍāfa* telles que les a construites et utilisées la tradition arabe, ne sont pas à proprement parler des catégories sémantiques, ou qu'elles ne le sont que d'une manière imparfaite. Sans doute, la décision prise par al-Ǧurǧānī aurait-elle pu fournir l'occasion de poser et de clarifier ces problèmes ; tel n'a cependant pas été le cas, ni chez lui ni chez ses successeurs. En fait tout semble se passer comme si al-Ǧurǧānī, tout en étant conscient de ce que sa propre théorie exigeait de fournir une valeur sémantique particulière pour chaque marque d'*i^c^rāb*, s'était contenté d'une solution aux moindres frais en reprenant une idée déjà ancienne, et qui, de ce fait présentait l'avantage de s'accorder au sens commun, même si elle laisse en réalité de nombreuses questions sans réponse.

Comme beaucoup d'idées lancées par al-Ǧurǧānī, celle-ci fut reprise et diffusée par al-Zamaḫšarī (mort en 539/1143) qui, dans son *Mufaṣṣal*, reproduit à peu de choses près la formulation de son prédécesseur. Toutefois, si l'apport d'al-Zamaḫšarī à la question qui nous intéresse reste mineur sur le plan proprement théorique, son intervention a sans doute été décisive sur le plan institutionnel : le *Mufaṣṣal*, devint rapidement le manuel de base des études grammaticales dans l'Orient arabe et le monde iranophone, comme l'atteste le nombre élevé des commentaires et des résumés (qui, tels la *Kāfiya* d'Ibn al-Ḥāǧib, furent eux-mêmes commentés) auxquels il donna lieu. C'est donc du *Mufaṣṣal* que l'on peut, en un sens, dater l'introduction du propos qui nous intéresse dans la doctrine grammaticale canonique.

S'il se borne à reprendre la formulation d'al-Ǧurǧānī à propos du sens des marques casuelles, le traité d'al-Zamaḫšarī n'en contient pas moins certaines innovations qui ne sont pas sans portée sur la question. La première consiste dans la réorganisation de la section des noms au nominatif (*marfū^c^āt*) : celle-ci commence par le sujet de la phrase verbale, contrairement à l'usage établi depuis le *Kitāb al-Uṣūl* de mettre le thème (*mubtada'*) et le propos (*ḫabar*) de la phrase nominale en première position. Cette modification n'est en fait que la conséquence logique de l'affirmation selon laquelle la valeur sémantique du nominatif est le fait d'être sujet (*fā^c^iliyya*), ce qui implique que c'est bien le sujet de la phrase verbale qui constitue le cas de référence (*aṣl*) pour l'assignation du nominatif, et non pas le thème

de la phrase nominale, contrairement à la position implicite ou explicite des grammairiens antérieurs.

La seconde innovation consiste dans la redéfinition du sujet excluant désormais toute prise en compte de la morphologie du verbe : est sujet tout nom ayant pour prédicat un verbe antéposé, ce qui englobe bien évidemment le « substitut de sujet » (*nā'ib al-fā^cil*) du verbe au passif ; de fait, cette catégorie ne fait plus l'objet d'une section particulière dans le plan de l'ouvrage. Il s'agit sans doute, ici encore, du prolongement logique d'une tendance déjà ancienne visant à séparer la notion de sujet de celle d'agent. Reste qu'en faisant du sujet un concept purement formel, elle aggrave la contradiction signalée plus haut : en quoi peut-on dire que « le fait d'avoir pour prédicat un verbe antéposé » (ce à quoi se réduit, désormais, la *fā^ciliyya*) est une valeur sémantique ?

L'analyse développée par al-Ǧurǧānī et al-Zamaḫšarī représente certainement un progrès théorique par rapport aux formulations d'al-Mubarrad et d'al-Zaǧǧāǧī, encore très peu théorisées, mais ce progrès reste largement formel : au fond, tout ce que dit cette analyse, c'est que l'*i^crāb* sert à distinguer le sujet du complément d'objet. Elle le dit simplement d'une façon plus rigoureuse, moins « naïve » que le faisait al-Mubarrad. De plus, en radicalisant cette position, elle est amené à reléguer au second plan un élément également présent dans la tradition antérieure, et dont nous avons vu qu'il prenait chez al-Fārisī une résonance particulière : le fait que le nominatif affecte tout à la fois le sujet, le thème et le propos, c'est-à-dire tous les éléments nominaux prédicatifs de la phrase. Sans doute peut-on trouver quelques références à cette idée chez al-Zamaḫšarī et ses successeurs, mais l'option théorique qu'ils ont prise ne leur permet pas d'en tirer toutes les conséquences.

C'est pourtant à l'intérieur de la tradition du *Mufaṣṣal* qu'apparaît la seule remise en cause de cette analyse : elle est le fait de Raḍī al-Dīn al-Astarābādī (mort en 686/1287), dans son commentaire de la *Kāfiya* d'Ibn al-Ḥāǧib (mort en 646/1248), qui constitue elle-même un résumé-refonte du traité d'al-Zamaḫšarī. Contrairement à Ibn al-Ḥāǧib, qui reprend la formulation canonique, Raḍī al-Dīn, au terme d'une argumentation aussi serrée que complexe — je ne la reprendrait pas en détail ici — propose une définition des valeurs sémantiques des marques d'*i^crāb* en termes purement prédicatifs : le nominatif marque qu'un nom est *^cumda*, c'est-à-dire qu'il appartient au noyau prédicatif de la phrase, ce qui englobe aussi bien le sujet que le thème et le prédicat ; l'accusatif marque par défaut les éléments non-prédicatifs (*faḍalāt*), ce qui englobe aussi bien les compléments au sens strict (*mafā^cīl*) que les autres éléments recevant ce cas ; le génitif, enfin, marque les éléments non-prédicatifs « médiatisés » par une particule

effectivement réalisée ou (dans le cas du génitif adnominal) sous-entendue (t. I, p. 20 *sq.*).

Il s'agit là, incontestablement d'une rupture avec ce qui est alors devenu, depuis plus d'un siècle, la « doctrine officielle » de la plupart des grammairiens arabes ; cependant cette rupture — tout comme celle d'al-Ǧurǧānī, mais avec des implications différentes — se fonde sur des tendances attestées depuis longtemps dans la tradition arabe. Il serait même possible de dire, sans trop forcer la note, que Raḍī al-Dīn ne fait que reprendre le problème là où l'avait laissé al-Fārisī, avant la parenthèse ouverte par al-Ǧurǧānī ; ou, plus exactement, qu'il reprend l'idée d'al-Fārisī (tous les noms marqués du nominatif sont soit prédicandes soit prédicats) dans l'optique définie par al-Ǧurǧānī (l'*i^{c}rāb* est un système de marques dont chacune est associée à une valeur sémantique particulière). Quant à l'idée que l'accusatif affecte fondamentalement les éléments non-prédicatifs (*faḍalāt*), elle prend elle aussi ses racines dans la tradition antérieure. De nombreux grammairiens, en effet, expriment l'idée que le complément d'état (*ḥāl*) est à l'accusatif « parce qu'il vient après que l'énoncé [minimal, *i.e.* la relation prédicative] est complet » (*ba^{c}da 'itmāmi l-kalām*) ; selon Ibn al-Sarrāǧ, à qui j'emprunte la formulation précédente, cette position fonde l'analogie (*šabah*) entre le *ḥāl* et le complément d'objet (*Uṣūl* t. I, p. 213). Cet ensemble de remarques et d'analyses est manifestement sous-tendue par un principe implicite, que l'on pourrait formuler ainsi : tout élément nominal intervenant après saturation de la relation prédicative est par défaut marqué de l'accusatif.

En un sens, donc, Raḍī al-Dīn ne fait qu'exploiter des virtualités déjà présente dans les états antérieurs de la tradition ; il n'en reste pas moins que sa théorie représente un saut quantitatif considérable par rapport à ces états. Là où, jusqu'à présent, n'existait qu'une collection de remarques partielles et en quelque sorte marginales par rapport au noyau central de la syntaxe, il propose une théorie puissante et originale qui, au-delà de la question du sens des marques casuelles, vise à refonder la grammaire sur des bases logico-sémantiques.

En ce qui concerne la question particulière qui nous intéresse, la proposition de Raḍī al-Dīn évite les deux inconvénients majeurs de la position traditionnelle : d'une part le clivage assez artificiel entre les « cas de référence » et les « cas dérivés » (sujet *vs.* thème et propos dans le cas du nominatif, *mafā^{c}īl* vs. *ḥal* et *tamyīz* dans le cas de l'accusatif), d'autre part l'ambiguïté sur le statut des notions de *fā^{c}iliyya*, de *maf^{c}ūliyya* et d'*iḍāfa*, auxquelles sont substituées des notions dont le caractère sémantique apparaît nettement moins problématique. Ceci étant, cette analyse n'échappe pas à la difficulté que soulève ici même D.E. Kouloughli : le fait que certains éléments analysés comme prédicatifs (le thème des phrases nominales introduite par certaines particules modales, *ism 'inna wa-'aḫawāti-hā* et le propos des phrase introduite par certains verbes auxiliaires, *ḫabar kāna wa-'aḫawāti-hā*)

sont à l'accusatif. Sur ce point, Raḍī al-Dīn ne peut qu'enregistrer les faits, notant (t. I, p. 24) :

> Le nominatif est la marque du fait que le nom est prédicatif (*ᶜalam kawni l-ismi ᶜumdata l-kalām*), et ne se trouve que dans les éléments prédicatifs ; l'accusatif est intrinsèquement la marque de la non-prédicativité (*ᶜalam al-faḍliyya fī l-'aṣl*), toutefois il peut affecter les éléments prédicatifs en raison de leur ressemblance formelle avec les éléments non-prédicatifs (*tašbīhan bi-l-faḍalāt*).

Du coup, le principe de « ressemblance formelle » fait sa réapparition, avec le même inconvénient que précédemment : celle de pallier, par le biais d'une explication *ad hoc*, au défaut de généralité du principe. Il faut cependant souligner que les faits en question, comme le montre D.E. Kouloughli, sont probablement rebelles à toute tentative pour définir globalement la valeur sémantique des marques d'*iᶜrāb* dans un cadre strictement synchronique.

Ceci étant, il reste incontestable que la tentative de Raḍī al-Dīn marque un point culminant de la réflexion de la tradition arabe, du moins sur la question qui nous intéresse. Elle restera cependant sans lendemain : aucun grammairien postérieur, à ma connaissance, ne l'a reprise à son compte, non plus d'ailleurs que bien des idées originales et novatrices lancées dans le *Šarh al-Kāfiya*. Les raisons de cette occultation relative sont probablement multiples. Des raisons historiques (les invasions mongoles) ont pu avoir pour effet de limiter la diffusion de son enseignement sous sa forme institutionnelle, par contact direct de maître à disciple et sanctionnée par l'octroi de l'*iğāza* (*licentia docendi*), ce qui, malgré l'excellente réputation dont il jouit auprès des grammairiens postérieurs, a pu diminuer le poids institutionnel de son œuvre.

Mais il faut également tenir compte de l'évolution de la tradition grammaticale vers la fin du VIIᵉ/XIIIᵉ siècle : c'est en effet à cette période que le *Mufaṣṣal* tend à être supplanté, du moins dans la partie arabe du monde musulman, par la *Alfiyya* d'Ibn Mālik (mort en 672/1273) comme manuel de référence. Or, contrairement à son prédécesseur, cet ouvrage apparaît marqué par une approche nettement « pratique » de la grammaire, et un certain désintérêt pour les questions d'intérêt purement théorique — ce qui est bien le cas de la discussion qui nous intéresse. Dans un tel cadre, le problème du sens des marques casuelles ne se pose tout simplement plus : il suffit de donner les règles formelles de rection (*ᶜamal*) qui permettent d'assigner, dans chaque configuration syntaxique, les marques d'*iᶜrāb* appropriées. Parallèlement, on observe dans la sous-tradition de la *Alfiyya* un retour à la présentation traditionnelle des *marfūᶜāt*, qui débutent de nouveau par l'étude du thème et du propos de la phrase nominale. Ce réaménagement ne s'explique peut-être pas entièrement par une prise de position implicite sur le cas de référence pour l'assignation du nominatif ; il n'en constitue pas

moins une rupture visible avec l'ordre traditionnel du *Mufaṣṣal* et, par conséquent avec le principe qui le sous-tendait explicitement : l'idée que la valeur sémantique de base du nominatif est la *fāᶜiliyya*. En fait, tout se passe comme si, pour Ibn Mālik et ses successeurs, la question n'avait plus guère d'importance, en tous cas plus celle que lui accordaient les grammairiens des générations précédentes.

reçu septembre 1998

adresse de l'auteur :
Université Paris 3
UFR Orient et Monde Arabe
13, rue de Santeuil
75230 - Paris Cedex 05

RÉFÉRENCES

1. Textes grammaticaux arabes

ǦURǦĀNĪ (al-) ᶜAbd al-Qāhir (1982). *Al-Muqtaṣad fī Šarh al-Īḍāḥ*, édition K. Bahr al-Murǧān, Bagdad, Publications du Ministère de la Culture et des Sciences, 2 vols.

IBN AL-SARRĀǦ Muhammad ibn Sirrī (1985). *Kitāb al-Uṣūl fī l-Naḥw*, édition M. Fatalī, Beyrouth, Mu'assasat al-Risāla, 3 vols.

IBN ǦINNĪ Abū l-Fath ᶜUṯmān. *Al-Ḫaṣā'iṣ*, édition M. ᶜA. al-Naǧǧār, Beyrouth, Dār al-Hudā, 3 vols, 2ᵉ éd.

MUBARRAD (al-) Abū l-ᶜAbbās (s.d.). *Al-Muqtaḍab*, édition M. ᶜUḍaymah, Beyrouth, ᶜĀlam al-Kutub, 4 vols, s.d.

RADĪ AL-DĪN AL-ASTARĀBĀDĪ (1979). *Šarh al-Kāfiya*, édition d'Istanbul, reprint Beyrouth, Dār al-Kutub al-ᶜIlmiyya, 2 vols, 2ᵉ éd.

SĪBAWAYHI ᶜAmr ibn Qanbar, dit : *Al-Kitāb* (s.d.), édition A. Hārūn, reprint Beyrouth, ᶜĀlam al-Kutub, 5 vols.

ZAǦǦĀǦĪ (al-) Abū l-Qāsim (1973). *Kitāb al-Īḍāh fī ᶜilali l-nahw*, édition M. Mubārak, Beyrouth, Dār al-Nafā'is, 2ᵉ éd.

ZAMHAŠARĪ (al-) Abū l-Qāsim Mahmūd (s.d.). *al-Mufaṣṣal*, édition M. al-Naᶜsāni al-Ḥalabī, Beyrouth, Dār al-Ǧīl, 2ᵉ éd.

2. Études modernes

BOHAS, G. ; GUILLAUME, J.-P. et KOULOUGHLI, D.E. (1990). *The Arabic Linguistic tradition*, Londres-New York, Routledge.

KOULOUGHLI, D.E. (1985). « À propos de *lafẓ* et *maᶜnā* », *Bulletin d'Études Orientales*, tome XXXV (année 1983), 43-63.

SAMIR, Kh. (1976). « Deux cultures qui s'affrontent : une controverse sur l'*iᶜrāb* au XIᵉ siècle entre Elie de Nisibe et le vizir Abū l-Qāsim », *Mélanges de l'Université Saint Joseph*, XLIV, (Mélanges H. Fleisch vol. 2), 619-633.

VERSTEEGH, K. (1981). « A dissenting Grammarian : Quṭrub on Declension », *Historiographia Linguistica* VIII n° 2/3, 403-429.

VERSTEEGH, K. (1995). *The explanation of Linguistic Causes : Az-Zaǧǧāǧī's Theory of Grammar*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.